

ANNEXE AU REGLEMENT INTERIEUR

CHARTRE DES ACCUEILS DE CLASSES A LA MEDIATHEQUE



L'accueil des classes des établissements scolaires a pour objectifs :

- d'offrir aux enfants la possibilité de se familiariser avec la médiathèque et d'en connaître le fonctionnement
- d'apprendre à en exploiter les ressources
- d'inciter à la lecture
- de développer chez l'enfant l'autonomie et la responsabilité (respect du bien public)
- de conseiller pour mieux prêter

L'apprentissage du fonctionnement de la médiathèque et de l'exploitation de ses ressources se font sur l'ensemble de la scolarité de l'enfant (cycles 1, 2 et 3). La BCD et la médiathèque municipale se doivent d'être complémentaires dans leur fonction et leur utilisation.

- **Conditions d'accès**

Tous les accueils de classes doivent se faire dans le respect du règlement intérieur. Celui-ci est disponible à la banque d'accueil et pourra être fourni à ceux qui le souhaitent.

Chaque classe bénéficie en moyenne de 6 créneaux d'une heure sur l'année scolaire.

Sous réserve d'une demande préalable et d'un créneau horaire disponible, l'accueil des classes peut se faire :

le mardi de 9H00 à 11H30 et de 14H00 à 16H30

le mercredi de 9H00 à 11H30

le vendredi de 9H00 à 11H30

Il est demandé aux enseignants de respecter les horaires et de prendre contact avec le personnel de la médiathèque le plus tôt possible en cas d'impossibilité de venir à la date et à l'heure prévue. Une séance annulée ne pourra être reportée qu'en fonction des disponibilités du personnel de la médiathèque en charge de la section jeunesse.

Les enseignants qui le souhaitent peuvent venir, en dehors des heures de classe, emprunter des livres pour les mettre à la disposition de leurs élèves. A la demande de l'enseignant, un lot de livres peut être préparé par le personnel de la médiathèque

- **Conditions de prêt**

Les livres, bandes dessinées, revues, CD peuvent être empruntés à raison d'une soixantaine de documents par classe gérômoise.

Pour les écoles extérieures à Gérardmer, le nombre de documents à l'emprunt est proportionnel au nombre d'abonnement choisi. (un abonnement permet d'emprunter trois documents)

Les vidéos sont exclues du prêt pour des raisons d'ordre juridique.

Vous êtes un établissement scolaire ET vous avez un projet nécessitant un travail à long terme ou un dépôt de documents, vous pouvez alors emprunter au maximum : 100 documents, pour une durée de 3 mois.

Par exemple : livres prêtés dans le cadre du défi lecture, du prix des incorruptibles...

Tout document perdu ou détérioré doit être remplacé ou remboursé, ce sans attendre la fin de l'année scolaire.

Les documents empruntés sont sous la responsabilité de l'enseignant et de l'établissement scolaire.
En fin d'année scolaire, un courrier vous sera envoyé pour vous indiquer la date limite de restitution des documents empruntés ; cette date est impérative.

- **Activités**

Les activités proposées aux enfants lors de l'accueil des classes à la médiathèque doivent être complémentaires de celles pratiquées dans les écoles (BCD). Les enseignants ayant un projet en rapport avec le livre et la lecture sont invités à prendre contact avec la bibliothécaire en charge de la section jeunesse pour en discuter.

Quelques propositions d'activités :

- visite découverte de la médiathèque
- lecture de contes
- l'illustration dans les albums (cycles 1 et 2)
- les premiers romans (CE1 et CE2)
- présentation de livres par rapport à un thème, un genre, un coup de cœur...
- présentation d'un auteur (cycle 2 et 3)
- visite des "coulisses" de la médiathèque (cycle 3)
- travail autour d'un thème (initiation à la recherche documentaire, découverte des différents supports) (Cycle 3)
- devenir un utilisateur autonome de la médiathèque (cycle 3)
- activités autour du Prix des Incorruptibles
- présentation de collections, d'un genre (policier, science-fiction...) (cycle 3)

- kamishibai ... (Liste non exhaustive).

Certaines de ces activités peuvent nécessiter plusieurs séances, plus ou moins rapprochées dans le temps.

Les enseignants souhaitant participer avec leur classe à une de ces activités doivent faire part de leurs souhaits et de leurs disponibilités au personnel de la médiathèque. Il leur sera ensuite proposé des plages horaires.

Pour certaines activités demandant une participation de l'enseignant, celui-ci devra reprendre contact avec le personnel en charge des accueils de classe, au plus tard 10 jours avant la date prévue pour la séance, faute de quoi celle-ci ne pourrait avoir lieu.

- ***Les services plus***

Il vous est également possible de vous adresser à l'équipe jeunesse afin d'obtenir la préparation d'une sélection thématique en nous téléphonant au moins une semaine au préalable, et d'organiser un accueil en partenariat avec la ludothèque. Nous proposons également la participation de votre classe au prix des Incorruptibles. (adhésion et achat des livres pris en charge par la médiathèque)

Cette charte des accueils de classe devra être signée avant tout emprunt de documents ou accueil de classe.

A Gérardmer, le :

Signature de l'enseignant